

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2014

**DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 2192)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 47

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 8

À l'alinéa 17, après le mot :

« opérationnelles »,

insérer les mots :

« , telles que définies au premier alinéa du I, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.